



## ACCORD SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

### NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 5:1 À 5:4 DE L'ACCORD<sup>1</sup>

#### RÉPUBLIQUE DE CORÉE

La notification ci-après, datée du 7 novembre 2019, est distribuée à la demande de la délégation de la République de Corée.

	Catégorie	Détails de la notification
1	<b>Membre notifiant</b>	République de Corée
2	<b>Titre de la nouvelle législation/procédure</b>	Petroleum and Alternative Fuel Business Act (Loi sur l'industrie du pétrole et des combustibles de remplacement)
3	<b>Date de publication</b>	22 octobre 2004
4	<b>Date d'entrée en vigueur</b>	23 avril 2005
5	<b>Adresse du site Web/publication officielle de la nouvelle réglementation/procédure</b>	" <a href="http://www.law.go.kr/LSW/eng/engLsSc.do?menuId=2&amp;query=PETROLEUM%20AND%20ALTERNATIVE%20FUEL%20BUSINESS%20ACT#liBqcolor2">http://www.law.go.kr/LSW/eng/engLsSc.do?menuId=2&amp;query=PETROLEUM%20AND%20ALTERNATIVE%20FUEL%20BUSINESS%20ACT#liBqcolor2</a> "
6	<b>Avez-vous joint une copie (pdf) de la réglementation pour le Secrétariat?</b>	[X] Oui. (Veuillez joindre une copie de la réglementation à la présente notification.) [ ] Non.
7	<b>Type de notification</b>	[.] a) Nouvelle réglementation/procédure concernant les licences <sup>2</sup> ; (veuillez répondre aux questions n° 8 à 14) [X] b) Modification d'une réglementation/procédure précédemment notifiée dans le document <a href="#">G/LIC/N/3/KOR/11</a> (veuillez répondre aux questions n° 15 et 16)
8	<b>Liste des produits soumis à licences</b>	Veuillez indiquer les codes SH et la désignation détaillée des produits. Si la liste des produits est longue, veuillez la joindre en annexe au format MS WORD.
9	<b>Nature du régime de licences</b>	Automatique: [ ] Non automatique: [ ]

<sup>1</sup> Il est entendu que le Membre notifiant a également rempli ses obligations de notification au titre de l'article 1:4 a) et de l'article 8:2 b) concernant la loi/réglementation/procédure pertinente notifiée en remplissant le présent formulaire de manière complète et précise.

<sup>2</sup> Il est entendu que "nouvelle réglementation/procédure" fait référence à toute loi, réglementation ou procédure nouvellement introduite, ainsi qu'à celles qui sont en vigueur mais qui sont notifiées pour la première fois au Comité.

	Catégorie	Détails de la notification
10	<b>Objectif administratif/mesure appliquée</b>	a) <input type="checkbox"/> Protection de la moralité publique b) <input type="checkbox"/> Protection de la vie et de la santé des personnes et des animaux et préservation des végétaux c) <input type="checkbox"/> Collecte de statistiques commerciales ou surveillance du marché d) <input type="checkbox"/> Protection des brevets, des marques de fabrique ou de commerce et du droit d'auteur, et prévention des pratiques frauduleuses e) <input type="checkbox"/> Respect des obligations découlant de la Charte des Nations Unies et d'autres traités internationaux ( <i>CITES, Convention de Bâle, Convention de Rotterdam, Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, etc.</i> ) f) <input type="checkbox"/> Administration des contingents (y compris tarifaires) g) <input type="checkbox"/> Réglementation des importations d'armes, de munitions ou de matières fissiles et protection de la sécurité nationale h) <input type="checkbox"/> Autre: _____ ( <i>veuillez préciser</i> )
11	<b>Organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes</b>	Ministère/autorité et département: [ ] Adresse: [ ] Site Web: [ ] Téléphone: [ ] Adresse électronique: [ ]
12	<b>Point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité</b>	Ministère/autorité et département: [ ] Adresse: [ ] Site Web: [ ] Téléphone: [ ] Adresse électronique: [ ]
13	<b>Durée d'application prévue de la procédure de licences</b>	
14	<b>Résumé de la notification dans l'une des langues officielles de l'OMC</b>	
15	<b>Si la case 7 b) a été cochée, veuillez indiquer la nature de la (des) modification(s)</b>	a) <input type="checkbox"/> <b>Abrogation</b> b) <input type="checkbox"/> <b>Suspension</b> c) <input checked="" type="checkbox"/> <b>Modification d'aspects particuliers des procédures existantes:</b> <input type="checkbox"/> Produits visés <input type="checkbox"/> Objectif administratif <input type="checkbox"/> Caractère automatique ou non automatique <input type="checkbox"/> Durée d'application de la procédure de licences <input type="checkbox"/> Modification de la nature de la restriction quantitative/en valeur <input type="checkbox"/> Conditions de recevabilité des demandeurs <input type="checkbox"/> Point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité <input type="checkbox"/> Organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes

	Catégorie	Détails de la notification
		<input type="checkbox"/> Documents requis (y compris le formulaire de demande) <input type="checkbox"/> Délai de présentation de la demande <input type="checkbox"/> Organe(s) administratif(s) délivrant les licences <input type="checkbox"/> Délai de délivrance d'une licence <input type="checkbox"/> Droit de licence/redevance administrative <input type="checkbox"/> Versement d'un dépôt ou paiement préalable, et conditions applicables <input type="checkbox"/> Droits/procédures de recours <input type="checkbox"/> Durée de validité de la licence <input type="checkbox"/> Autres conditions de la licence (prolongation, cessibilité, sanctions en cas de non utilisation, etc.) <input type="checkbox"/> Prescriptions en matière de change <input checked="" type="checkbox"/> Autre: <u>Modification uniquement de l'intitulé en anglais de la Loi</u> (veuillez préciser)
16	<b>Veillez expliquer les modifications en détail (dans l'une des langues officielles de l'OMC)</b>	<p>Modification de l'intitulé officiel en anglais de la Loi indiqué sur le site Web du centre national d'information sur la législation:</p> <p>La loi anciennement intitulée "Petroleum and Petroleum Alternative Fuel Business Act" (Loi sur l'industrie du pétrole et des combustibles de remplacement du pétrole) s'intitule désormais "Petroleum and Alternative Fuel Business Act"(Loi sur l'industrie du pétrole et des combustibles de remplacement).</p>